

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 13 février 2012**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Jean-Louis BONAN représenté par Zaven ALEXANIAN - Vincent BURRONI représenté par Vincent COULOMB - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Eric DI MECO représenté par Gilles PAGLIUCA - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Gérard GRAUGNARD représenté par Gabriel PERNIN - Laurence JOUANDON représentée par Jean BRUNEL - Mourad KAHOUJ représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Lucien MERLENGHI représenté par Vincent GOMEZ - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marc POGGIALE représenté par Patrick MAGRO - Roland POVINELLI représenté par Gérard BISMUTH - Tahar RAHMANI représenté par Philippe SAN MARCO - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Arlette SALVO représentée par Marie-Thérèse CARDONA.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sonia ARZANO - Albert GUIGUI - Paul HUBAC - Myriam SALAH-EDDINE - Gérard SBRAGIA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **DTUP 002-111/12/CC**

### **■ Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la réalisation d'une ligne de Bus à haut Niveau de Service entre le technopôle de Château Gombert et l'université Saint Jérôme à Marseille (13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements)**

**DIFRA 12/7534/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération DTUP 002-2284/10/CC du 1<sup>er</sup> octobre 2010, le Conseil de Communauté a approuvé le projet de réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre le technopôle de Château Gombert et l'université de Saint Jérôme à Marseille (13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements).

L'objectif de cette opération est d'améliorer la desserte en transports en commun du technopôle de Château Gombert et de l'université de Saint-Jérôme, conformément aux mesures d'accompagnement du Plan Campus auxquelles s'est engagée la Communauté Urbaine.

Ainsi, la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) va relier les sites universitaires et technologiques entre eux, ainsi qu'au réseau métro via les stations de La Rose et Frais Vallon, en offrant aux usagers des transports en commun un service performant répondant à leurs attentes : fréquence élevée, régularité, rapidité, plages horaires étendues, temps de parcours optimisés.

Suite à une procédure d'appel d'offres, une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire a été désignée fin juin 2010 pour étudier le projet de Bus à Haut Niveau de Service.

Cette équipe a engagé des études de conception qui ont permis de définir les principales caractéristiques du tracé du Bus à Haut Niveau de Service Château Gombert – Saint Jérôme, puis d'affiner le projet.

Sur 90 % de l'itinéraire, deux voies de bus en site propre seront aménagées. Dans les secteurs où il n'est pas possible de créer deux voies en site propre, d'autres solutions ont été envisagées : création d'un seul couloir de bus affecté à un sens de circulation, ou bus dans la circulation générale. Dans tous les cas, un système de priorité aux carrefours pour les bus sera mis en œuvre.

Le projet de Bus à Haut Niveau de Service Château Gombert – Saint Jérôme sera également l'occasion de réaménager les espaces publics le long du tracé :

- Requalification des secteurs traversés grâce notamment à l'utilisation de revêtements de sol de qualité, via la plantation ponctuelle d'arbres d'alignement et la mise en place d'un nouveau mobilier urbain (éclairage, potelets et barrières anti-intrusion,...) ;
- Réalisation de cheminements piétons confortables, de trottoirs et de stations Bus à Haut Niveau de Service accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- Création d'itinéraires cyclables ;
- Réorganisation du stationnement.

Enfin, deux parcs relais et un parking de rabattement seront également créés aux terminus et le long de la ligne pour un total de 500 places de stationnement.

Le montant prévisionnel total des travaux nécessaires à la réalisation de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service Château Gombert – Saint Jérôme est estimé à 54 000 000 euros TTC.

La création de l'autorisation de programme correspondante doit être approuvée au Conseil de ce jour, dans la délibération cadre relative aux opérations d'investissement prévues au Budget Primitif 2012.

Il convient dès lors d'affecter l'autorisation de programme.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 002-2284/10/CC du 1<sup>er</sup> octobre 2010 relative à l'approbation du projet de réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre le technopôle de Château Gombert et l'université de Saint Jérôme à Marseille (13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements).

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de financer les travaux pour la réalisation de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre le technopôle de Château Gombert et l'université de Saint Jérôme à Marseille (13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements), et qu'il est nécessaire d'affecter l'autorisation de programme correspondante.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée l'affectation d'une autorisation de programme relative aux travaux pour la réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre le technopôle de Château Gombert et l'université de Saint Jérôme à Marseille (13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements), pour un montant de 54 000 000 euros.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2012 et suivants de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Opération : Projet 1692 – Natures : 2031/2033/2315 - Fonction : 822 – Sous politique : C 311.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2012 : 500 000 Euros  
Année 2013 : 25 000 000 Euros  
Année 2014 : 24 000 000 Euros  
Année 2015 : 4 500 000 Euros

**Article 3 :**

Les recettes seront constatées aux budgets principal 2012 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Opération : projet 1692 – Natures : 1321/1322/1323 – Fonction : 822 – Sous-Politique : C 311.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer les transports urbains et  
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI